



AR Prefecture

005-200034502-20250626-2025\_058-DE  
Reçu le 09/07/2025

Extrait du registre des  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

**Séance du 26 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt juin deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents : 14**

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

**Etaient absents : 5**

Mme Aurélie DESSEIN, M. Frédéric GAILLAND, Mme Nathalie LAJKO, Mme Nelly MARY et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**Etaient absents et représentés : 3**

Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Emmanuelle PELLEGRIN ayant donné pouvoir à M. Mickaël GAUME et M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN.

**A été nommée Secrétaire de Séance : M. Mickaël GAUME.**

**Convention de participation pour le risque prévoyance – avenant pour modification de la durée**

**Monsieur le Maire**

**Rappelle** aux membres du Conseil municipal que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a adhéré à la convention du CDG05 pour le risque de prévoyance à la suite d'une mise en concurrence via un accord-cadre.

**Rappelle** la délibération du Conseil d'administration 29-2019 du CDG 05 en date du 19 septembre 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire et la convention de participation prévoyance signée entre le CDG 05 et VYV en date du 19 septembre 2019.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire**

**Vu** le Code général de la Fonction Publique,

**Vu** le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

**Vu** l'article 452-42 du code général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** le décret n°2022-581 du 22 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

**Vu** l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes,

**Vu** la délibération du Conseil d'administration 29-2019 du CDG 05 en date du 19 septembre 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

**Vu** la convention de participation prévoyance signée entre le CDG 05 et VYV en date du 19 septembre 2019



**AR Prefecture**

005-200034502-20250626-2025\_058-DE

Reçu le 09/07/2025

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2019 portant adhésion à la convention du CDG 05 pour le risque prévoyance,

Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et de l'intérêt pour la commune de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

**ARTICLE 1.** Approuver la prolongation d'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG 05 jusqu'au 31/12/2026.

**ARTICLE 2.** Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de convention et tout acte en découlant.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **09 JUL. 2025**

Affiché ou publié le : **26 JUN 2025**

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2025

Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK